

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom commercial ou désignation du mélange</b>	eGRAF® Flexible Graphite, with Thermal Additive, with or without Adhesive Backing including: HITHERM™ 2500 Series
<b>Numéro d'enregistrement</b>	-
<b>Synonymes</b>	Aucun(e)(s).
<b>Numéro de la FDS</b>	0081
<b>Date de publication</b>	le 03-décembre-2012
<b>Numéro de version</b>	01
<b>Date de révision</b>	-
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	-

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisations identifiées</b>	Interface thermique.
<b>Utilisations déconseillées</b>	Aucun(e)(s) connu(e)(s).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Fournisseur</b>	GrafTech France S.N.C. La Léchère 73260 Aigueblanche France +33-4-7941-4500
--------------------	---

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

<b>Fabricant</b>	En cas d'urgence chimique UNIQUEMENT, appeler CHEMTREC au +(33)-975181407, +1 703-527-3887 GrafTech International Holdings Inc. 12900 Snow Road Parma, Ohio 44130 1-216-676-2000
<b>Personne de contact</b>	Dave Mieskowski +1 216-676-2304
<b>E-mail</b>	Dave.Mieskowski@graftech.com

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements**

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

**Résumé des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Pas de classification pour les dangers physiques.
<b>Dangers pour la santé humaine</b>	Pas de classification pour les dangers sanitaires. Cependant, l'exposition professionnelle au mélange ou aux substances peut provoquer des effets sanitaires.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

<b>Dangers spécifiques</b>	Le procédé peut générer des poussières et des fumées de graphite qui sont susceptibles de provoquer les effets sur la santé listés ci-dessous. De la poussière et des fumées générées à partir de la substance peuvent pénétrer l'organisme par inhalation. Les concentrations élevées de poussière et fumées peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires. Les poussières peuvent irriter les yeux. Les poussières peuvent irriter la peau. L'ingestion des poussières générées durant les opérations de travail peut entraîner des nausées ou des vomissements. La surexposition prolongée et répétée aux poussières peut entraîner une pneumoconiose. Les troubles pulmonaires existants, tels qu'un emphysème, peuvent potentiellement être aggravés par une exposition prolongée à des concentrations élevées de poussières de graphite
<b>Symptômes principaux</b>	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mentions de danger</b>	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

### Conseils de prudence

<b>Prévention</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
<b>Intervention</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Sans objet.

**2.3. Autres dangers** Le produit peut former des poussières et accumuler des charges électrostatiques susceptibles de causer une étincelle électrique (source d'inflammation).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Graphite	50 - 70	7782-42-5 231-955-3	01-2119486977-12-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP:</b> -				

CLP : Règlement n° 1272/2008.  
DSD : Directive 67/548/CEE.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Donnée inconnue.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. En cas d'une irritation continue de la gorge ou de toux, consulter un médecin et apporter ces instructions.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Ne pas se frotter les yeux. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	Bouche de rinçage complètement. Obtenez l'attention médicale si n'importe quel malaise se produit.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire, la peau et les yeux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Le produit en vrac est non combustible.

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Poussière: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou du brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés** Aucun(e)(s).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** La décomposition thermique peut produire de la fumée, des oxydes de carbone et des composés organiques de bas poids moléculaire dont la composition n'a pas été déterminée. Des mélanges explosifs de poussières peuvent se former à des concentrations aussi faibles que 25 g/m<sup>3</sup> lorsque des poussières de carbone/graphite sont broyées à une taille inférieure à 50 microns.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Éviter de générer et de disperser de la poussière. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Éloigner toute source d'inflammation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser la substance pénétrer les évacuations pluviales ou sanitaires, les nappes phréatiques ou le sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Récupérer les poussières en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Si ce n'est pas possible, humidifiez délicatement la poussière avant de la recueillir au moyen d'une pelle, d'un balai ou d'un outil similaire. Recueillir dans des récipients approuvés et bien sceller. Les récipients doivent être étiquetés.

**6.4. Référence à d'autres sections** Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Utiliser des méthodes de travail qui minimisent la formation de poussières. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Prendre des mesures de sécurité contre l'électricité statique en cas de risque d'explosion de poussières. Éloigner de la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants en cas de niveau important de poussières en suspension dans l'air. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Éloigner de la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Garder le récipient fermé. Entreposer à distance de : Agents oxydants. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Moules/creusets/dalles de côté/éléments chauffants.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Graphite (CAS 7782-42-5)	VME	2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Cat.	Voie	Valeur	Forme
Graphite (CAS 7782-42-5)	Travailleurs	Inhalation	0,17 mg/m <sup>3</sup>	Effets aigus locaux résultant de l'exposition

Composants	Cat.	Voie	Valeur	Forme
		Inhalation	0,01 mg/m <sup>3</sup>	Effets à long terme locaux résultant de l'exposition
<b>Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)</b>				
Composants	Cat.	Voie	Valeur	Forme
Graphite (CAS 7782-42-5)	Aqua (eau de mer)	Sans objet	0,1 mg/l	
	Aqua (eau douce)	Sans objet	1 mg/l	
	CNTP	Sans objet	50 mg/l	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation efficace. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Fournir une ventilation anti-déflagrante en cas de concentrations élevées des poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de poussières et des fumées. L'accès au lavabo, avec savon, crème de décapage et crème grasse est recommandé.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

#### Protection de la peau

**- Protection des mains** Porter des gants de protection adaptés pour prévenir tout risque de coupure ou d'éraflure. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

**- Divers** Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

**Protection respiratoire** Utiliser des masques à poussière spécifiés. Demander l'avis de votre supervision locale.

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Feuille de graphite
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Odeur</b>	Légèrement hydrocarbure.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	2760 °C (5000 °F)
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Sans objet.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilités</b>	Insoluble.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Sans objet.

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La poussière est combustible, éviter les sources d'inflammation et les oxydants forts.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Composés organiques non identifiés.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Le procédé peut générer des poussières et des fumées de graphite qui sont susceptibles de provoquer les effets sur la santé listés ci-dessous.
-------------------------------	--

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Cependant, l'ingestion de poussières produites pendant les opérations de travail peut causer de la nausée et du vomissement.
<b>Inhalation</b>	De la poussière et des fumées générées à partir de la substance peuvent pénétrer l'organisme par inhalation. Les concentrations élevées de poussière peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.
<b>Contact avec la peau</b>	Les poussières peuvent irriter la peau. Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
<b>Contact avec les yeux</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux.

<b>Symptômes</b>	Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Les personnes exposées peuvent être sujettes à des démangeaisons et des rougeurs. Nausée, vomissements.
------------------	---

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Pas de données disponibles pour ce produit
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Les poussières peuvent irriter la peau. Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Les poussières peuvent irriter les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	N'est pas un sensibilisateur de la peau.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité reproductrice</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	La surexposition prolongée et répétée aux poussières peut entraîner une pneumoconiose. Les troubles pulmonaires existants, tels qu'un emphysème, peuvent potentiellement être aggravés par une exposition prolongée à des concentrations élevées de poussières de graphite

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.
-----------------------	---

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucunes données sur la bioaccumulation ne sont disponibles.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Sans objet.
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
<b>Organe</b>	Le produit est insoluble dans l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.
<b>Code des déchets UE</b>	10 02 99 Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Cette substance/ce mélange ne doit pas être transporté en vrac.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listée.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listée.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listée.

#### **Restrictions d'emploi**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listée.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

#### **Autres règlements de l'UE**

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

N'est pas listée.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

N'est pas listée.

#### **Autres réglementations**

Cette substance ne répond pas aux critères de classification du Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP), de la Directive 67/548/CEE et de leurs amendements respectifs.

#### **Réglementations nationales**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## **SECTION 16: Autres informations**

#### **Liste des abréviations**

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).  
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).  
CLP : Règlement n° 1272/2008.  
DSD : Directive 67/548/CEE.

#### **Références**

Donnée inconnue.

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

#### **Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15**

Aucun(e)(s).

#### **Informations de formation**

Donnée inconnue.

#### **Autres informations**

Qualités: HTH.

LES RUBRIQUES SUIVANTES DE CETTE FDS ONT ETE MODIFIEES : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

**Avis de non-responsabilité**

GRAFTECH INTERNATIONAL HOLDINGS INC. AVISE LES UTILISATEURS DE CE PRODUIT D'ÉTUDE LA FICHE SIGNALÉTIQUE (FS) DE CE PRODUIT ET DE SE FAMILIARISER AVEC LES DANGERS DU PRODUIT ET LES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ. POUR PROMOUVOIR L'UTILISATION SÉCURITAIRE DE CE PRODUIT, LES UTILISATEURS DOIVENT AVISER LEURS EMPLOYÉS, LEURS AGENTS ET LEURS ENTREPRENEURS DES RENSEIGNEMENTS INCLUS DANS LA PRÉSENTE FS ET DE TOUT DANGER RELATIF AU PRODUIT ET DE TOUT RENSEIGNEMENT AYANT TRAIT À LA SÉCURITÉ.

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.